

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	32

DELIBERATION n°2014/23

L'An deux mille quatorze et le mardi 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 7 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, VISSE, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Objet : Procès-verbal de l'installation du Conseil Communautaire, de l'élection de la présidence, de la fixation du nombre de vice-présidents et de l'élection des vice-présidents

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président sortant expose que la convocation qui a été adressée conformément aux dispositions des articles L2121-7 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales, pour la réunion de ce jour, a d'abord pour objet l'installation du Conseil Communautaire suite aux élections des 23 et 30 mars 2014.

Monsieur le Président, après l'appel nominal des délégués de chaque commune adhérente, déclare les conseillers communautaires suivants installés dans leurs fonctions :

Communes	Titulaires	Suppléants
ARUDY	M. AUSSANT Claude	
	Mme MOURTEROT Josiane	
	M. CASAUBON Jean-Paul	
	Mme BERGES Isabelle	
	M. SARTHE Jean-Marc	
	Mme CLAVIER Hélène	
ASTE-BEON	M. COUROUAU Francis	
	M. BARRABOURG Jean-Michel	M. SOUVERBIE Rolland
BEOST	Mme HELIP Claudie	M. DUVERNEUIL Elie
BESCAT	M. BARBAN Jean-Louis	M. CAILLEAUX Francis
BIELLE	M. GOMEZ Claude	M. MONTOULIEU Jean
BILHERES	M. PAROIX Joseph	M. HOLSTEIN Marie-Thérèse
BUZY	M. MARTIN Fernand	
	M. VISSE Bernard	
	M. CARRERE Jean-Bernard	
CASTET	M. DOUX Francis	Mme GANTCH Cathie
EAUX-BONNES	M. COURTIER Stéphane	M. ASSIMANS Pierre
GERE-BELESTEN	M. MASONNAVE Michel	Mme CASENAVE Madeleine
ISESTE	M. CARREY Daniel	M. CASAU Henri
LARUNS	M. CASADEBAIG Robert	
	Mme TOUTU Patricia	
	M. MOUNAUT Pierre	
	M. BOUTONNET Jacques	
LOUVIE-JUZON	M. LABERNADIE Patrick	
	Mme BARRAQUE Anne-Marie	
LOUVIE-SOUBIRON	M. ALBIRA Jean-Jacques	
	M. SARRAILH Gérard	Mme SOULE Marie-Noëlle

LYS	M. LABOURDETTE Jean-Pierre	Mme MESPLE-SOMPS Wendy
REBENACQ	M. SANZ Alain	
	M. BOUSQUET Michel	
SAINTE-COLOME	M. GARROCQ Jean-Pierre	Mme LECOMTE Marie-Christine
SEVIGNACQ-MEYRACQ	Mme MOULAT Monique	M. REGOT Joël

Le conseil a choisi pour secrétaire M. BOUTONNET Jacques, et comme assesseurs Mme BERGES Isabelle et M. COURTIE Stéphane.

ELECTION DU PRESIDENT

Conformément à l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Communautaire.

Monsieur Francis COUROUAU laisse donc sa place à Monsieur SARTHE Jean-Marc, doyen d'âge du nouveau conseil.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection du président conformément aux articles L 5211-2, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces articles prévoient que l'élection s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN :

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats.

CANDIDAT(S) : M. CASAUBON Jean-Paul, COUROUAU Francis

Monsieur le Président propose de passer à l'élection à bulletin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	32
A déduire les bulletins blancs ou nuls :	..0
Nombre de suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

M. CASAUBON Jean-Paul	a obtenu 21 voix.
M. COUROUAU Francis	a obtenu 11 voix.

M. CASAUBON Jean-Paul ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **PRESIDENT** de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et est immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le conseil détermine le nombre de Vice-présidents sans que le nombre puisse excéder 20 % de l'effectif total du conseil communautaire (loi n°2012-1561 du 31/12/12).

Monsieur le Président propose de déterminer le nombre de Vice-présidents.

Monsieur le Président propose de fixer ce nombre à 7.

Le Conseil Communautaire

Le Président entendu, après en avoir délibéré à (la majorité ou l'unanimité)

DECIDE

de fixer à 7 le nombre de Vice-présidents.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des Vice-présidents conformément aux articles L 5211-2 et 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces articles prévoient que l'élection s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

-> Election du 1^{er} Vice-président :

1^{er} TOUR DE SCRUTIN :

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats.

CANDIDAT(S) : M. MARTIN Fernand

Monsieur le Président propose de passer à l'élection à bulletin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	32
A déduire les bulletins blancs ou nuls :	10
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

M. MARTIN Fernand a obtenu 22 voix.

M. MARTIN Fernand ayant obtenu la majorité absolue est élu 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

-> Election du 2^e Vice-président :

1^{er} TOUR DE SCRUTIN :

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats.

CANDIDAT(S) : M. GOMEZ Claude

Monsieur le Président propose de passer à l'élection à bulletin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	32
A déduire les bulletins blancs ou nuls :	10
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

M. GOMEZ Claude a obtenu 22 voix.

M. GOMEZ Claude ayant obtenu la majorité absolue est élu 2^e Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

-> Election du 3^e Vice-président :

1^{er} TOUR DE SCRUTIN :

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats.

CANDIDAT(S) : M. LABERNADIE Patrick

Monsieur le Président propose de passer à l'élection à bulletin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	32
A déduire les bulletins blancs ou nuls :	12
Nombre de suffrages exprimés :	20
Majorité absolue :	11

M. LABERNADIE Patrick a obtenu 20 voix.

M. LABERNADIE Patrick ayant obtenu la majorité absolue est élu 3^e Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

-> Election du 4^e Vice-président :

1^{er} TOUR DE SCRUTIN :

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats.

CANDIDAT(S) : M. COURTIE Stéphane, DOUX Francis

Monsieur le Président propose de passer à l'élection à bulletin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	32
A déduire les bulletins blancs ou nuls :	..0
Nombre de suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

M. COURTIE Stéphane a obtenu 10 voix.
M. DOUX Francis a obtenu 22 voix.

M. DOUX Francis ayant obtenu la majorité absolue est élu 4^e **Vice-président** de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

-> Election du 5^e Vice-président :

1^{er} TOUR DE SCRUTIN :

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats.

CANDIDAT(S) : M. SARRAILH Gérard

Monsieur le Président propose de passer à l'élection à bulletin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	32
A déduire les bulletins blancs ou nuls :	10
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

M. SARRAILH Gérard a obtenu 22 voix.

M. SARRAILH Gérard ayant obtenu la majorité absolue est élu 5^e **Vice-président** de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

-> Election du 6^e Vice-président :

1^{er} TOUR DE SCRUTIN :

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats.

CANDIDAT(S) : M. BOUTONNET Jacques

Monsieur le Président propose de passer à l'élection à bulletin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
A déduire les bulletins blancs ou nuls :	10
Nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

M. BOUTONNET Jacques a obtenu 19 voix.

M. BOUTONNET Jacques ayant obtenu la majorité absolue est élu 6^e **Vice-président** de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

-> Election du 7^e Vice-président :

1^{er} TOUR DE SCRUTIN :

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats.

CANDIDAT(S) : Mme MOULAT Monique

Monsieur le Président propose de passer à l'élection à bulletin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	32
A déduire les bulletins blancs ou nuls :	10
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Mme MOULAT Monique a obtenu 22 voix.

Mme MOULAT Monique ayant obtenu la majorité absolue est élu 7^e **Vice-présidente** de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

REÇU
le Communauté de communes
- 6 MAI 2014
Vallée
d'Ossau
* SIGNÉ PRÉCÉDÉTURE *
CLORON SUR MARIE
64260 ARUDY
Le Président
Jean-Paul CASAUBON